

Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués de l'ADIS-Broye

Domdidier – 28 septembre 2023

Présidence	Joël Bourqui
Communes excusées	---
Communes absentes	---
Nombre de voix distribuées	71 (majorité 36 voix)
Scrutateurs	V. Diacon (Fétigny) - C. Péclard (Les Montets).
Secrétariat	Aurélia Saugy

1. Salutations et ouverture

Le Président ouvre l'assemblée à 19h37 à la salle communale de Domdidier, sur la commune de Belmont-Broye qui est d'ores et déjà remerciée de son accueil. Il salue tout particulièrement les membres du Comité, les délégués, la commission financière, les invités et la presse régionale qu'il remercie d'avoir répondu favorablement à son invitation. Il note que plusieurs personnes se sont excusées, sans les énumérer. La liste des présences est mise en circulation, les bulletins de vote sont à l'entrée. Toutes les communes sont représentées, soit 18 communes, 71 voix. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer. Il est rappelé que les membres du Comité ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote.

La convocation, reçue par écrit et publiée par avis de parution dans la Feuille officielle ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière.

Il est demandé à chacun de se présenter avant de prendre la parole.

Deux scrutateurs sont désignés : V. Diacon (Fétigny) et C. Péclard (Les Montets).

2. Procès-verbal de l'Assemblée du 22 septembre 2022

Le procès-verbal a été envoyé aux communes avec la convocation, de sorte qu'il n'est pas lu. Il ne donne lieu à aucune remarque.

Vote : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Rapport intermédiaire / état des travaux

En préambule, le Président indique qu'on parle d'organisation, de finances, de locaux, de matériel, de missions, mais au fond depuis le début de ce projet, il s'agit avant tout d'une aventure humaine formidable qui concerne plus de 400 personnes. Il tient également à souligner l'implication des sapeurs-pompiers, à tous niveaux, mais aussi du personnel permanent et des politiques, tant au Comité y compris sa secrétaire qu'à la commission financière. Le soutien des communes qui nous font toujours bon accueil lors des différentes rencontres est tout autant apprécié.

P. Michel effectue un état de situation et transmet diverses informations, notamment des statistiques, une présentation de la nouvelle commission du personnel, les détails des soirées de recrutement pour 2024 et les objectifs 2024. Il remercie les communes d'avoir relayé dans leur différentes communications les informations relatives au recrutement. Il est également annoncé que le rapport annuel aura lieu en janvier 2024.

4. Adoption du Règlement sur la taxe d'exemption

Le projet de règlement du Bataillon a fait l'objet de préavis cantonaux favorables. Il a été envoyé aux communes en même temps que la convocation. Le Président demande si la lecture intégrale du règlement est souhaitée, ce qui n'est pas le cas.

Il met en discussion ce règlement, qui ne soulève aucune question ni remarque.

C. Béguin, Président de la commission financière ; indique que le préavis de la commission financière est positif, et qu'elle préconise de l'accepter.

Vote : le règlement sur la taxe d'exemption est adopté à l'unanimité.

5. Budget 2024

A été remis avec la convocation.

Le Président rappelle que la responsabilité et la charge financière des sapeurs-pompiers incombait aux communes avant la LDIS et l'arrivée du Bataillon. La nouvelle organisation reprend ce principe.

Le budget est détaillé par S. Ménétreay (CoDir), appuyé par JC Criblet (Quartier-maître). Il indique notamment, que les frais de formation pour 2023 ont été calculés de manière erronée, et que l'augmentation prévue en 2024 est une adaptation, respectivement la correction de cette erreur.

L. Balliacas (St-Aubin); demande des détails sur le montant estimatif CHF 70'000.—du poste informatique. JC Criblet (CoDir) indique que cette estimation a été effectuée à la suite de demandes d'offres, et qu'elle ne devrait pas être dépassée ; de plus, le montant sera amorti en une fois. Le don de l'ECAB de CHF 50'850.-- pour mise en place du Bataillon ne sera pas reconduit.

C. Péclard (Les Montets) est stupéfait de la différence entre les budgets 2023 et 2024, respectivement de l'augmentation 15% qui le fait exploser. Il indique que sa commune ne l'acceptera pas en l'état ; et rappelle que le but du Bataillon tel que présenté à la création était de rester dans les mêmes chiffres qu'avant les regroupements, avec des prestations identiques. Le Président précise qu'il comprend les remarques précitées et ajoute que tout a été mis en œuvre pour limiter l'augmentation.

M. Vallat (Lully) fait part des mêmes commentaires, mais accepte le budget, en espérant qu'une telle augmentation soit exceptionnelle.

M. Carrard (Châtillon) n'est pas d'accord avec les réponses concernant le matériel informatique et les subventions. Des précisions lui sont apportées à ce sujet.

C. Béguin, Président de la commission financière lit son rapport, qui recommande d'accepter ce budget.

Le Président effectue la comparaison avec le district du Lac qui engendre un coût de CHF 82.62/habitant (sans aucune taxe d'exemption chez eux), contre CHF 67.47/habitant dans notre district, avec la taxe exemption que l'on connaît.

M. le Syndic de Châtillon se renseigne sur le poste assurances, S. Torche (CoDir) lui donne les détails voulus.

M. Bongard (Gletterens) a pris acte et indique que sa commune le refusera ; leur propre budget ayant été lui-même refusé 3 fois, il sera soumis au CE.

L. Balliacas (St-Aubin) signale également refuser le budget en raison de plusieurs interrogations, aurait apprécié de pouvoir recevoir le rapport de la commission financière ; mais a pris note pour 2024 que ce dernier ne pouvait être transmis avant l'assemblée.

Vote : le budget 2024 est adopté, par 60 voix contre 11 (Chatillon, Gletterens, Les Montets, St-Aubin, Prévondavaux).

6. Détermination de la taxe d'exemption pour l'année 2024

Proposition de maintien de la taxe à CHF 100.--.

Vote : la taxe d'un montant de CHF 100.— est adoptée à la majorité, refusée par la commune de Gletterens.

7. Divers

Le Président précise, sans vouloir conclure cette soirée de manière pessimiste, que les coûts ne sont pas tous maîtrisables. Les exemples des éléments naturels, tant en Broye qu'ailleurs (mutualisation des coûts), y participent grandement, tout comme les trois nouvelles casernes, ce qui signifie trois nouveaux loyers avec la tarification qui est en relation avec des bâtiments neufs ou rénovés.

La seule promesse qui peut être faite est celle de la transparence et d'un engagement total pour faire au mieux

La parole n'étant plus demandée, le Président passe le flambeau au Syndic du lieu, lequel adresse quelques mots à l'Assemblée. Notamment les salutations, remercie le Comité pour la mise en place de cette association, l'EM et l'ensemble du Bataillon.

Il termine en indiquant que « quand on n'a pas besoin des pompiers, ils coutent trop cher, mais le jour où on en a besoin, c'est bien investi ! »

Il est chaleureusement remercié pour l'apéritif offert par la commune.

Le Président clôt l'Assemblée à 20h24 en remerciant tous les participants.

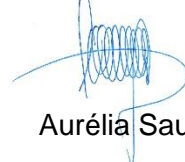
Estavayer-le-Lac, le 29.09.2023

Le Président

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.

Joël Bourqui

La Secrétaire

A blue ink signature featuring a dense, circular scribble of lines, with a vertical line extending downwards from the center.

Aurélia Saugy